



## Association Aventures Vacances Energie

### Abécédaire

#### Les séjours de A à Z !

#### Notre Abécédaire

Ce document est le fruit d'une réflexion menée tout au long de nos 35 ans d'expérience des colos. Il a été rédigé en collaboration avec nos partenaires et adhérents comités d'entreprises et collectivités territoriales.

Il a pour but de répondre à vos interrogations, mais aussi de sensibiliser votre enfant au cadre de vie de ses futures vacances. Nous vous invitons à le découvrir avec lui.

Ce document formalise notre action éducative et notre engagement qualité. C'est un document contractuel et un outil de base et de formation pour toutes nos équipes d'encadrement.

Dans l'attente de vous accueillir sur nos séjours !

Pour l'équipe Aventures Vacances Energie

Le Directeur Général, Alain Nicoloso

## Projet Educatif de l'Association Aventures Vacances Énergie (extrait)

L'association Aventures Vacances Energie s'inscrit dans le mouvement de l'Education Populaire. Elle œuvre dans le domaine du loisir éducatif et social et se fixe les objectifs suivants :

- Favoriser l'épanouissement et l'autonomie des enfants et des adolescents par la mise en situation de responsabilité.
- Développer l'ouverture culturelle et la créativité par la pratique d'activités variées.
- Lutter contre les inégalités sociales et proposer un cadre favorable à la socialisation des enfants et des adolescents dans une pratique active de la citoyenneté.

Aventures Vacances Energie développe son action en organisant des activités sociales, culturelles et de loisir sous différentes formes (colonies de vacances, sorties scolaires, classes de découvertes, animations à la journée, séjours spécialisés en collaboration avec différentes œuvres ayant les mêmes objectifs).

# A...

## **Accueil**

L'heure de rendez-vous (inscrite sur votre convocation) varie entre 3 heures (cas extrême des départs pour les vols internationaux) et 45 minutes (avec un nombre réduit d'enfants) avant le départ. Ce laps de temps est nécessaire, il vous permettra de signaler votre arrivée, de faire inscrire votre enfant, de rencontrer l'équipe d'encadrement, de donner des consignes ou des compléments d'information concernant votre enfant.

Le lieu de rendez-vous est inscrit sur votre convocation ainsi que les jours de départ et de retour, prenez bien soin de lire très attentivement toutes ces indications.

Pour assurer des départs dans des conditions optimales, il est primordial de respecter les heures de rendez-vous.

## **Activités**

Elles sont décrites dans nos brochures et fiches produits que vous retrouverez sur notre site [www.aventures-vacances-energie.com](http://www.aventures-vacances-energie.com). En cas d'intempéries, nous nous réservons le droit d'apporter des modifications au programme initialement prévu dans l'intérêt des enfants.

## **Adhésion**

*Voir les conditions particulières de vente.*

## **Agrément**

Aventures Vacances Energie a reçu tous les agréments nécessaires pour l'organisation de séjours de vacances en France comme à l'étranger : agrément Jeunesse et Sports (séjour de plus de 5 nuits), agrément Tourisme pour les séjours à l'étranger.

Tous les séjours se déroulent dans des centres ayant également reçus les agréments nécessaires : Jeunesse et Sports, commission de sécurité, services d'hygiène.

## **Alcool**

La consommation ou la détention d'alcool par les participants à nos séjours est interdite. Nous nous en tenons à la stricte application de la loi concernant la protection des mineurs. Si un enfant ou un adolescent étant découvert sous l'emprise de l'alcool, le responsable légal en serait averti par le directeur. L'exclusion du séjour sera examinée en concertation entre le directeur de séjour, le pôle pédagogique AVE (et avec notre correspondant pour les collectivités). En cas d'exclusion, le retour du jeune se déroulera sous la responsabilité du représentant légal de l'enfant et à sa charge exclusive.

## **Alimentation**

L'alimentation est un élément important de nos séjours et nous y apportons un soin particulier : respect de l'équilibre alimentaire, quantité et variété suffisantes. Tous nos centres sont vérifiés par les services d'hygiène du département. L'association affirme son engagement laïc. La « journée repas » est composée d'un petit-déjeuner, de deux repas principaux et d'un goûter. Il est de notre rôle de faire découvrir d'autres habitudes alimentaires et d'autres goûts.

*Voir Régimes alimentaires.*

## **Animateur**

Tous les animateurs présents sur nos séjours sont diplômés du BAFA (Brevet d'Aptitudes aux Fonctions d'Animateur), ou sont en cours de formation. Les animateurs spécialisés intervenant sur des activités particulières ont reçu la formation ou sont titulaires d'un diplôme autorisé par le ministère de la Jeunesse et des Sports (les animateurs sont diplômés du brevet fédéral ou brevet d'état...), il en va de même pour les prestataires d'activités (karting, équitation, tir à

l'arc...). Le taux d'encadrement de nos séjours est de 1 adulte pour 6 enfants pour les séjours de 4 à 12 ans et de 1 adulte pour 8 enfants pour les adolescents de 12 à 17 ans.

### **Accident**

En cas d'accident, l'assistant sanitaire ou le directeur alertera immédiatement les secours (pompiers, SAMU) afin de faire soigner votre enfant dans les meilleures conditions, le responsable légal sera averti par le directeur de séjour à la suite du diagnostic du corps médical. Si vous avez effectué votre inscription par l'intermédiaire d'une collectivité ou d'un comité d'entreprise, celui-ci sera informé par nos services.

### **Annulation**

En cas d'annulation d'un participant, si vous avez souscrit et réglé l'assurance annulation le montant du prix du séjour peut être remboursé sous certaines conditions qui sont décrites dans les conditions particulières de vente (voir brochure).

Sans assurance annulation, *voir aussi les conditions particulières de vente.*

### **Annulation de séjour**

*Voir les conditions particulières de vente.*

### **Annulation d'inscription**

*Voir les conditions particulières de vente.*

### **Argent de poche**

Nous vous recommandons un montant maximum d'argent de poche, ne donnez pas trop d'argent, il ne contribuera pas à ce que votre enfant passe un bon séjour. Votre enfant n'a rien à payer, par contre, il peut avoir envie de s'offrir une friandise, une glace, une revue.

Jusqu'à 12 ans, nous vous demandons de mettre l'argent dans une enveloppe que votre enfant remettra à son référent de chambre à l'arrivée. Dès que votre enfant le souhaitera (en fonction de l'organisation du séjour), il pourra en retirer une partie qui deviendra alors sous sa responsabilité. Pensez à mettre de la monnaie afin de faciliter les transactions.

Pour les participants de 12 ans et plus, le directeur conseillera de confier l'argent de poche à l'équipe d'encadrement, mais il ne l'imposera pas. Si un adolescent souhaite garder son argent sur lui, il sera sous son entière responsabilité et aucun remboursement ne sera effectué en cas de vol ou de perte. Il en va de même pour tous les objets de valeur : lecteurs MP3, téléphones portables, tablettes, bijoux...

Pour les séjours itinérants à l'étranger, le directeur ne pourra en aucun cas prendre en charge l'argent de poche des participants.

### **Arrivée sur le centre**

À l'arrivée sur le centre, les équipes d'animation s'occupent d'installer les enfants dans leur chambre, ceux-ci peuvent choisir leur chambre dans la limite des possibilités : sexe, âge des enfants, nombre de lits par chambre.

Après cette installation, le directeur donnera des nouvelles sur le « blog » du séjour. Pour obtenir des nouvelles, reportez-vous à votre convocation, la marche à suivre y est décrite.

### **Assistant sanitaire**

Dans l'équipe d'encadrement, il est responsable des premiers soins. Il possède un diplôme de secourisme ou de formation aux premiers secours, reconnu par le ministère de la Jeunesse et des Sports. C'est lui qui a la charge d'administrer les traitements médicaux des enfants (ordonnance du médecin obligatoire). Il accompagnera votre enfant si celui-ci doit se rendre en consultation chez le médecin ou à l'hôpital. La fiche sanitaire est pour lui un élément important, remplissez-la avec soin sans oublier les éléments qui doivent être connus des médecins qui peuvent avoir à suivre votre enfant durant le séjour.

L'assistant sanitaire apportera une attention particulière aux petits signes qui peuvent évoluer ou révéler un état de fatigue. A la moindre alerte, fièvre, maux de tête, douleurs, nous appelons systématiquement le médecin ou faisons conduire votre enfant à l'hôpital.

Le directeur ou l'assistant sanitaire vous tiendra personnellement au courant, préviendra nos bureaux. Si vous avez effectué votre inscription par l'intermédiaire d'une collectivité ou d'un comité d'entreprise, celui-ci sera informé par nos services.

### **Assurance**

Tous les enfants présents sur nos séjours sont assurés par nos soins. Les risques garantis sont : les accidents, le rapatriement sanitaire, la responsabilité civile.

En cas d'accident, notre assurance prendra en charge dans la limite de son contrat les dépenses non couvertes par votre sécurité sociale ou votre mutuelle. L'assurance prendra directement contact avec vous pour traiter le dossier.

Les clauses du contrat peuvent vous être envoyées sur simple demande.

*Voir rubriques Responsabilité (civile et pénale), Vol.*

### **Attribution du lieu de séjour**

Le même séjour peut être proposé sur plusieurs centres de vacances. Le séjour est en tout point identique, mais ne se déroule pas dans le même lieu, avec la même équipe d'animation. Dans ce cas, Aventures Vacances Energie répartit les enfants en fonction de l'âge. Les 50 plus jeunes enfants seront inscrits sur le premier centre et ainsi de suite. Vous serez averti de l'affectation du centre (si le cas se présente), par la convocation que vous recevrez 15 jours avant le départ. Si vous avez des demandes particulières d'affectation, vous devez les faire connaître à l'inscription. Ne mettez pas vos enfants en difficulté en nous demandant de le mettre avec des enfants qui ne sont pas du même âge : les activités et le matériel ne leur seraient pas adaptés.

### **Autonomie**

Les activités que nous proposons dans nos centres visent à développer l'autonomie, la prise d'initiative et la responsabilisation de l'enfant. Avec les adolescents, et notamment dans le cadre des séjours itinérants à l'étranger, nous mettons en place des activités de découverte pendant lesquelles les adultes ne seront pas obligatoirement présents.

Ces activités sont toujours préparées avec les jeunes. Elles sont maîtrisées dans le cadre d'un périmètre déterminé, de nombre participants par groupe, de temps, d'objectifs et de rendez-vous. Nous pensons que ce type de projets, quand ils sont bien préparés, développent chez les jeunes l'esprit de responsabilité et d'initiative.

### **Autorisation de sortie de territoire**

Depuis le 15 janvier 2017, une autorisation de sortie de territoire est nécessaire pour tout séjour de mineur à l'étranger. Cette autorisation doit être accompagnée de la photocopie du document d'identité du détenteur de l'autorité parentale signataire du document et jointe au document d'identité de l'enfant à présenter au départ.

### **Avion**

*Voir Voyage.*

## **B...**

### **Bagages**

Nous vous recommandons de prévoir un seul bagage par enfant pour tout le trousseau (valise, sac à dos, sac de sport) et un tout petit sac à dos que l'enfant pourra garder avec lui pendant le trajet, il pourra y glisser son pique-nique, une boisson, un magazine...

Pour les séjours à l'étranger, seul le sac à dos est autorisé. Toutes les affaires seront rangées à l'intérieur pour ne pas être dégradées ou égarées pendant le voyage.

*Voir Sac à dos et Trousseau.*

**Baignade**

Elle peut se faire en piscine, dans un lac, en rivière ou en bord de mer. Elle est règlementée. Elle se déroule toujours dans un lieu autorisé. Le périmètre de bain balise la baignade des enfants de moins de 14 ans.

Voir *Surveillant de baignade*.

**Blog**

Voir : *Message serveur vocal / « blog »*

**Brevet de natation**

Il est obligatoire pour la pratique de toutes les activités nautiques. Il consiste en un test de natation validé en piscine par un maître-nageur (gratuit). Il faut être capable de nager 25 mètres jusqu'à 12 ans et 50 mètres au-delà, sans limitation de temps. S'il est demandé pour le séjour, en son absence, l'enfant ne pourrait pas pratiquer les activités.

**Bons-vacances**

Tous les séjours de plus de 5 jours sont déclarés au ministère de la Jeunesse et des Sports et donnent droit à l'utilisation de bons-vacances MSA et CAF dans le cadre de la législation départementale en vigueur (contrôlez auprès de l'organisme qui vous les a attribués que vous pouvez bien les utiliser sur nos séjours).

Les bons-vacances doivent être impérativement joints à la demande d'inscription. Ils ne peuvent en aucun cas être utilisés pour régler le premier acompte.

**Camping**

Il est possible que votre enfant parte en bivouac une nuit, c'est une aventure formidable. N'oubliez pas de fournir un sac de couchage si celui-ci est inscrit sur le trousseau.

**Car**

Voir *Voyage*.

**Carte européenne de Santé**

Il est nécessaire lors d'un séjour dans un pays de la Communauté européenne pour la prise en charge des frais médicaux engagés. En son absence, vous devrez nous régler les frais engagés sans pouvoir vous les faire rembourser par votre caisse de sécurité sociale.

Ce document est à retirer auprès de votre CPAM.

**Carte nationale d'identité**

Lors d'un séjour à l'étranger d'un mineur de nationalité française, si le passeport n'est pas obligatoire, les participants à nos séjours devront en être en possession le jour du départ. Voir *Documents de circulation*.

**Certificat médical**

Il est imposé par la loi pour la pratique de nombreuses activités sportives. S'il est demandé sur notre brochure, pensez à le faire remplir par votre médecin traitant sur la fiche sanitaire ou sur papier libre que vous agrafez à celle-ci. En son absence, l'enfant ne pourrait pratiquer l'activité.

### **Cigarette**

Seuls les fumeurs de 15 ans et plus, identifiés et autorisés par leurs parents seront autorisés à fumer. Cette tolérance sera strictement encadrée et régie dans le temps (autorisation uniquement pendant les temps personnels) et sur des lieux précis (en tout état de cause hors de vue des non-fumeurs). Nos séjours vous réservent de nombreuses activités peu compatibles avec la cigarette. Il faudra donc savoir être raisonnable. Il sera demandé aux équipes d'animation de respecter les mêmes règles. La cigarette électronique sera assujettie aux mêmes règles.

NB : l'achat de cigarette étant interdit aux mineurs, il ne sera pas autorisé pendant la durée du séjour. En aucun cas nos équipes ne sont autorisées à acheter du tabac pour le compte d'un adolescent.

### **Chambres**

Les enfants ont le choix de leur chambre, dans le respect de certaines règles. A ce titre nous différencions les enfants (entre 4 ans et 12 ans) et les adolescents (à partir de 13 ans). Pour les premiers un plan de chambre est obligatoirement réalisé en amont, selon les critères suivants, par ordre de priorité : sexe, âge, collectivité d'inscription et thématique de séjour. Pour les seconds les critères de sexe et d'âge sont prioritaires.

Nous rappelons que dans tous les cas un référent par chambre est obligatoire, ainsi que l'affichage des noms des enfants et de leurs référents sur chaque porte.

Les changements de chambre sont possibles avec l'accord de la direction du séjour, sous réserve que ce changement n'aille pas à l'encontre des critères mentionnés ci-dessus.

*Voir Référent de chambre.*

### **Chèques vacances**

Notre organisme est agréé par l'Agence Nationale des Chèques Vacances (ANCV) à ce titre, vous pouvez utiliser ce moyen de paiement pour régler tout ou partie du séjour.

### **Comité d'entreprise ou collectivité**

Si vous avez effectué votre inscription par l'intermédiaire d'un comité d'entreprise ou d'une collectivité, toutes vos démarches doivent transiter par celui-ci (changement d'affectation, changement de lieu de départ, demande particulière). Il nous communiquera les informations nécessaires.

### **Contrôle / charte qualité**

Nous attachons une grande importance à la qualité de nos séjours et au respect des engagements contractuels avec nos adhérents. Nos centres d'hébergement sont visités au moins une fois par an. Chaque séjour est supervisé par un responsable pédagogique cadre de l'association et visité au moins une fois. Notre association est signataire de la Charte Qualité de l'Union Française des Centres de Vacances.

### **Convocation**

Elle contient de nombreuses informations dont vous aurez besoin avant, pendant et à la fin du séjour de votre enfant. Lisez-la attentivement, elle vous permettra de connaître :

- Le nom et l'adresse du centre où votre enfant séjourne (*voir aussi Attribution de centre*),
- Le numéro de téléphone du centre où vous pourrez joindre le directeur du séjour ou, en cas d'urgence, votre enfant,
- La date, le lieu et l'heure de rendez-vous de départ et de retour,
- Le numéro (train, avion, car...) et l'horaire de départ et de retour du séjour,
- Le numéro de téléphone de notre permanence transports
- Les observations importantes concernant le séjour (rappel de certains points particuliers),
- La marche à suivre pour obtenir des nouvelles des séjours (blog séjour),
- Les pièces manquantes à fournir le jour du départ.

Respectez les horaires de la convocation, une arrivée à l'heure indiquée permettra à l'enfant de s'installer en même temps que les autres.

### **Coucher**

L'heure du coucher des enfants est variable en fonction de l'âge, des activités prévues, de la saison. Il varie en général de 21 h 30 pour les plus jeunes à 22 h 30 pour les plus âgés. L'heure de coucher des adolescents est négociée avec l'équipe d'encadrement en début de séjour, d'une façon générale, elle n'excède pas minuit. L'heure de coucher prend en compte les activités du lendemain et le rythme du séjour (il respectera de toute façon un repos de 8 heures minimum par nuit). Notre mission est d'assurer aux enfants un rythme biologique cohérent. Pour les séjours d'hiver, de printemps et d'automne, qui sont des séjours courts, les horaires tiendront compte des habitudes scolaires.

### **Courrier**

Nous demandons aux enfants (de moins de 12 ans) de vous écrire dans les premiers jours du séjour (placez dans la valise, des enveloppes timbrées à votre adresse si besoin). Nous vous invitons à lui répondre. L'enfant recevra avec grand plaisir son magazine préféré, des nouvelles de la famille, etc. Nous n'obligerons pas un enfant à réécrire s'il n'a pas reçu de courrier.

## **D...**

### **Décharge de responsabilité**

C'est un document officiel que le directeur du séjour vous fera remplir si vous ou une tierce personne venez chercher l'enfant sur le centre. Le directeur ne pourra remettre l'enfant qu'à la personne nommée responsable (en mesure de justifier de son identité) sur la fiche sanitaire de l'enfant. Dans tous les autres cas, une demande écrite préalable devra être adressée au directeur du séjour.

*Voir Comité d'entreprise ou collectivité.*

### **Dégradations causées**

Si votre enfant cause volontairement des dégradations durant le séjour, le montant des réparations vous sera réclamé.

Votre responsabilité civile ou pénale peut être engagée.

*Voir Responsabilité.*

### **Dégradations subies**

Si un effet appartenant à un participant a subi un dommage, nous ouvrons un dossier auprès de notre assurance qui prendra directement contact avec vous. Vous serez indemnisés dans le cadre de notre couverture d'assurance, déduction faite de la vétusté et sur justification du prix des éléments dégradés (vous devrez, impérativement, joindre les factures d'achat - le dossier est traité directement par notre assureur).

Les bijoux, appareils photo, objets électroniques ne sont pas couverts par notre contrat d'assurance et nous dégageons toute responsabilité par rapport à ces objets.

### **Diplôme**

*Voir animateur, Directeur, Assistant sanitaire.*

### **Directeur du séjour**

Nos directeurs sont tous diplômés, titulaires d'une équivalence ou en cours de formation du BAFD (Brevet d'Aptitudes aux Fonctions de Directeur). Le directeur est le garant du bon déroulement du séjour. C'est votre interlocuteur privilégié. Il pourra vous renseigner sur les



activités et la santé des enfants. Vous pourrez le contacter en cas de problème, d'inquiétude.

### **Pôle pédagogique**

Notre organisme s'est entouré des compétences d'un pôle pédagogique en charge de la mise en place et du suivi du déroulement des séjours. Si après contact avec le directeur du séjour sur lequel votre enfant est inscrit, vous constatiez un dysfonctionnement, le pôle pédagogique est à votre disposition. Vous pouvez le joindre en adressant un courriel en précisant le nom et les dates du séjour de votre enfant. [direction@aventures-vacances-energie.com](mailto:direction@aventures-vacances-energie.com)

### **Discipline**

Comme dans toute collectivité, il existe des règles permettant à chacun de vivre pleinement son séjour. Ces règles sont expliquées en début de séjour et doivent être respectées. Tout manquement grave à la discipline entraînerait une sanction pouvant aller jusqu'à l'exclusion. Dans ce cas, aucune réduction ou remboursement ne sera consenti sur le prix total du séjour. Le retour sera à la charge exclusive du responsable légal qui devra organiser le retour de l'enfant dans les 24 heures.

### **Documents de circulation**

Pour tous les séjours à l'étranger, vous devez impérativement être en possession des documents administratifs inscrits sur votre convocation, à défaut, votre enfant ne pourrait partir et votre séjour ne serait pas remboursé. Attention ! Dans tous les cas une autorisation de sortie de territoire est obligatoire depuis le 15 janvier 2017. Si votre enfant est de nationalité étrangère, vous reporter à : Visa.

Fournir un original et une copie des documents demandés.

### **Drogue**

La loi interdit la détention, la consommation, la vente ou l'achat de drogue (qu'elle soit dite dure – héroïne, cocaïne – ou qu'elle soit dite douce – cannabis). Si un enfant ou un adolescent est surpris en possession ou en situation de consommation de drogue, le responsable légal et la collectivité ou le comité d'entreprise qui a procédé à l'inscription seront avertis immédiatement et l'exclusion sera prononcée. Le retour sera à la charge exclusive du responsable légal qui devra organiser le retour de l'enfant dans les 24 heures. Aucune réduction ou remboursement ne sera consenti sur le prix total du séjour.

*Voir Exclusion et Discipline.*

## **E...**

### **Écoute**

Pendant les séjours nous assurons une écoute permanente auprès des familles qui nous confient leurs enfants. Tous les numéros de téléphone utiles sont reportés sur la convocation au départ.

### **Encadrement**

*Voir animateur, Directeur, Assistant sanitaire.*

### **Espace parents**

*Voir : Site internet-Espace parents*

**Exclusion**

En cas de renvoi d'un participant, aucune réduction ou remboursement ne sera consenti sur le prix total du séjour. Le responsable légal organisera à sa charge exclusive le retour de l'enfant dans les 24 heures.

*Voir Discipline.*

**Facture**

*Voir Règlement de séjour.*

**Fiche d'appréciation**

En fin de séjour, l'équipe d'animation proposera à votre enfant de remplir une fiche d'appréciation. Cette fiche lui permettra de faire savoir ce qu'il a aimé ou non. Une fiche vierge identique sera mise dans la valise ce qui vous permettra avec votre enfant de nous faire part de vos remarques après le séjour. Ces fiches sont importantes pour nous, elles nous permettent d'améliorer nos séjours, de les faire mieux correspondre à vos attentes. La fiche d'appréciation est téléchargeable dans votre espace personnel sur notre site internet.

**Fiche sanitaire**

Il s'agit pour l'équipe d'animation d'un élément essentiel pour la connaissance de votre enfant. Remplissez-la avec soin. Tous les renseignements demandés sont importants pour nous, les renseignements médicaux sont indispensables. En cas de soins, le médecin aura besoin de connaître les allergies, les vaccinations...

N'hésitez pas à remplir la colonne observation qui apportera à l'équipe des éléments sur les habitudes ou les problèmes de votre enfant et permettra une prise en compte rapide et efficace de ces éléments.

Si vous êtes bénéficiaires de la CMU, fournissez l'attestation de couverture de maladie universelle.

**Flirt**

Ni tabou, ni banalisé, il est un élément important de la vie d'un enfant ou d'un adolescent. Sur un séjour, il est contrôlé, les chambres ou toiles de tente ne sont pas mixtes. Cela n'empêche pas les discussions éducatives à son sujet, mais implique une attitude ferme et responsable pour les dimensions autres que le flirt. En tout état de cause, le respect du rythme du séjour et la vie du groupe prime par rapport au flirt.

**Formation**

L'association Aventures Vacances Energie s'engage dans la formation de ses équipes. Tous nos directeurs participent à une réunion de présentation et d'échange sur le projet éducatif Aventures Vacances Énergie. Pour chaque séjour les directeurs participent également à une rencontre de préparation et à un bilan avec leur référent pédagogique cadre de l'association. Une ou des réunions de préparation sont organisées par le directeur avec son équipe en amont des séjours. Aventures Vacances Energie participe également à la formation au BAFD de ses directeurs.

**Frais médicaux**

Le directeur du séjour règle le montant des frais médicaux (médecin, pharmacie, radios) engagés à l'occasion d'une maladie ou d'un accident subi par votre enfant. Après le séjour, Aventures Vacances Energie vous demandera d'en effectuer le remboursement, nous ferons parvenir l'original des feuilles de soins qui vous permettront de vous faire rembourser

par votre caisse primaire d'assurance maladie à réception du règlement total des frais que nous avons engagés.

Sauf conditions particulières de votre Comité d'entreprise ou de votre collectivité.

## G...

### **Gare**

Notre principal moyen de transport des enfants est le train. Il s'agit d'un transport sûr, fiable, permettant aux équipes de faire connaissance avec les enfants avant l'arrivée sur le lieu de séjour et aux enfants de se connaître.

Les principaux lieux de regroupements et rendez-vous parents se trouvent dans les gares. Tous les renseignements sur les lieux exacts de rendez-vous sont indiqués sur votre convocation, pour l'aller comme pour le retour. Si vous ne trouvez pas le lieu de rendez-vous, adressez-vous à l'accueil de la gare munis de votre convocation, des personnels de la SNCF vous aideront à vous repérer.

## H...

### **Handicap**

Notre association s'engage à intégrer les enfants porteurs de handicap. Un référent handicap est en charge de l'instruction et du suivi auprès des familles de l'ensemble des dossiers concernés, mais rien n'est possible sans la confiance des parents, leurs informations sont essentielles. Nous devons absolument être prévenus de tout souci de santé, au moment de l'inscription, car l'absence d'explication dans ce domaine peut entraîner des conséquences graves, sur le déroulement du séjour. Selon le degré et la nature du problème de santé, et après un entretien téléphonique avec le référent handicap de l'association et en relation l'équipe d'encadrement, nous déterminerons les possibilités d'insertion et la structure d'accueil la mieux adaptée. Une relation suivie avec la famille et/ou le médecin traitant permettra d'assurer la réussite du séjour.

### **Hôpital**

Si votre enfant doit être hospitalisé durant son séjour, un adulte (le plus souvent l'assistant sanitaire) suivra son hospitalisation. Bien entendu vous serez tenu informés très régulièrement de son état de santé. Dans certains cas, un rapatriement sanitaire peut être organisé. Seul le médecin intervenant auprès de l'enfant est habilité à autoriser ou recommander le rapatriement.

## I...

### **Image**

Sauf demande explicite formulée par lettre recommandée avant le début du séjour par le tuteur légal de l'enfant, les familles des participants acceptent que l'association utilise les images prises pendant les séjours pour promouvoir les actions et les activités de l'association sur tous supports internes ou externes (brochures, site internet, vitrines distributeurs, page Facebook de l'association).

Les images (photos ou vidéos) prises par les enfants (appareils photo numériques, téléphones portables) ne peuvent pas être contrôlées par nos équipes pédagogiques. Nous vous demandons d'informer vos enfants sur les bonnes règles à suivre : pas de publication sur internet sans autorisation explicite de la personne prise en photo, pas de prise de vue dégradante et/ou à l'insu d'un camarade...

### **Infirmierie**

Dans nos centres, un espace est réservé à usage d'infirmierie. Le suivi en est assuré par un assistant sanitaire. Ce lieu est équipé pour effectuer les premiers soins, recevoir les visites du médecin, et assurer le repos d'un enfant malade.

### **Inventaire**

À l'arrivée sur le centre, votre enfant s'installera dans sa chambre et l'animateur référent de chambre l'aidera à faire l'inventaire de sa valise (uniquement pour les enfants de moins de 13 ans) en se basant sur la fiche trousseau que vous aurez glissée dans sa valise. Cet inventaire répond à deux objectifs. Le premier est de s'assurer que votre enfant possède tous les éléments vestimentaires nécessaires au séjour, mais lui permet également de visualiser ce qu'il possède. En fin de séjour, un nouvel inventaire sera fait par le même animateur et les vêtements éventuellement manquants seront recherchés dans le centre, les manques constatés vous seront signalés sur la fiche. *Voir Trousseau.*

### **Itinérant**

Nos séjours à l'étranger sont des séjours itinérants. Nous utiliserons les moyens de déplacement locaux et changeons souvent de site. Les participants sont entièrement responsables de leurs effets personnels et devront les transporter pendant toute la durée du séjour. Le sac à dos est obligatoire et doit peser au maximum 10 kg.

## **L...**

### **Laïcité**

Notre association est laïque et apolitique. Nos équipes s'engagent à respecter une stricte neutralité et à s'interdire tout prosélytisme quelles que soient leurs opinions politiques ou religieuses. Cette neutralité est également demandée à nos adhérents et aux participants à nos séjours. Le port de signes ostentatoires ne sera pas accepté. Aucun régime spécifique lié à une croyance ou une religion ne sera pris en compte mais des repas de substitution seront proposés. Les régimes relevant d'une prescription dûment certifiée par un médecin (certificat médical) donneront lieu à la fourniture de repas adaptés

### **Lever**

Nous mettons en place une organisation qui permet de répondre aux besoins de repos et de sommeil des enfants et des adolescents sans pour autant que les activités du matin soient touchées. Chaque enfant pourra donc se réveiller et se lever à son rythme, sans réveiller ses voisins de chambre et ira prendre son petit-déjeuner (généralement servi de façon échelonnée de 8 h à 9 h sauf séjour neige). L'équipe d'encadrement aura pour rôle, la surveillance et l'assistance des enfants tout au long du lever (assurer un lever dans le calme, aider au petit-déjeuner et surveiller les espaces de jeux organisés pendant cette période). Le déjeuner se déroulant généralement vers 12 h 30, vous comprendrez qu'il est difficile de prendre le petit-déjeuner plus tard.

### **Lavage du linge**

Durant les séjours d'une semaine, le linge des enfants n'est pas lavé (sauf besoin impérieux). Durant les séjours de 2 ou 3 semaines, le lavage du linge est organisé. En moyenne et en fonction de l'organisation du centre sur lequel se déroule le séjour, le lavage a lieu chaque

semaine par roulement et en priorité pour le petit linge de corps. Techniquement, nous ne pouvons pas nous engager à rendre le contenu de la valise propre en fin de séjour.

Pour les jeunes de 12 ans et plus et pendant les séjours en camping ou à l'étranger, chaque participant lave son linge, nous vous recommandons pour effectuer cette opération, de lui fournir un bon savon de Marseille qu'il pourra aussi utiliser pour sa toilette (eh oui ! il faut surveiller le poids du sac à dos).

## M...

### **Matériel pédagogique**

Tout le matériel pédagogique ainsi que les matières premières nécessaires à la mise en œuvre des activités prévues au programme sont présents sur le centre, votre enfant n'aura rien à acheter. Il en va de même pour les visites, les différentes entrées payantes.

### **Médicaments**

Si votre enfant suit un traitement ou s'il transporte des médicaments, la prescription médicale du docteur est obligatoire. Vous devez impérativement le signaler quand vous enregistrez votre enfant le jour du départ, le responsable de convoyage le notera sur l'état de convoyage qui sera remis à l'arrivée au directeur du centre. Les médicaments restent dans la valise pendant le voyage et seront récupérés par l'assistant sanitaire à l'arrivée du centre.

*Voir Infirmerie et Assistant sanitaire.*

### **Ménage**

Sur tous nos centres, nous disposons de personnel de service et de ménage en nombre suffisant, mais dans le cadre d'une démarche éducative, nous demandons aux enfants de participer au rangement de leur table et au nettoyage de celle-ci.

### **Menus**

Pour chacun de nos séjours, les menus sont établis avec soin en fonction des besoins des enfants, de leur âge et de leur activité. Ils sont variés et respectent l'équilibre alimentaire. Certains régimes alimentaires d'ordre médicaux peuvent être suivis (*voir régimes alimentaires*).

Chaque repas est composé d'une entrée, d'un plat principal avec légumes (ou plat unique), d'un fromage ou d'un dessert. Nous invitons les enfants à goûter à tous les plats (sauf incompatibilité confessionnelle).

### **Messagerie « blog »**

En arrivant sur le centre de vacances, après avoir installé les enfants, le directeur du séjour donne des nouvelles du séjour par le biais du blog du séjour que vous pouvez consulter selon les instructions données sur votre convocation (lien). Le blog sera alimenté régulièrement par l'équipe. Toutefois, sur certains séjours itinérants ou dans des zones où l'accès au réseau est difficile, les délais de mise à jour peuvent être plus longs.

### **Mixité**

Tous nos séjours sont mixtes. Toutefois la loi interdit la mixité dans la chambre à partir de 6 ans.  
*Voir Chambres.*

### **Modification de lieu de séjour ou dates de séjour**

Des raisons indépendantes de notre volonté peuvent nous obliger à déplacer un séjour ou une date de séjour (travaux, manque d'effectif, etc.). Dans ce cas, le nouveau site offrira les mêmes conditions de confort et d'activités, les objectifs du séjour ne seront pas transformés.

Vous serez prévenus du changement par votre convocation. Si vous ne souhaitez pas maintenir votre inscription, merci de nous prévenir par retour, l'acompte versé vous sera intégralement remboursé.

## N...

### Numéros d'urgence

Votre convocation vous indique deux numéros de téléphone à utiliser « en cas d'urgence ». Le premier numéro « permanence transport » vous permet de nous joindre en cas de problème sur un départ ou un retour. Attention ce numéro n'est actif que 24 heures avant les départs et jusqu'à l'arrivée des enfants sur le centre.

Le deuxième numéro de téléphone est celui du séjour. Vous pouvez joindre le directeur du séjour pendant sa permanence de 17h à 19h afin d'avoir des nouvelles ou pour apaiser votre enfant durant son séjour. Si cela est nécessaire, il vous indiquera le meilleur moment pour joindre votre enfant. Attention ce numéro est actif uniquement à partir de l'arrivée du groupe et jusqu'à son départ. Nous vous recommandons d'appeler seulement en cas de besoin, l'équipe pédagogique s'engageant à donner des nouvelles via le blog du séjour.

*Voir Blog*

## P...

### Passeport

Lors d'un séjour à l'étranger, il remplace la carte d'identité. Fournir l'original ainsi qu'une copie.

*Voir Documents de circulation.*

### Perte

Aventures Vacances Energie dégage toute responsabilité en cas de perte ou de vol d'objets de valeur (lecteur MP3, téléphone portable, bijoux...).

### Petit déjeuner

Pour les séjours fixes, il est servi dans la majeure partie des cas, sous forme de buffet et comprend : lait, chocolat, thé, café, pain beurre, confiture, céréales, jus de fruits, laitage et souvent fruit. Il est proposé de façon échelonnée, de 8 h à 9 h (sauf séjour neige).

### Piscine

Certains centres sont équipés ou se trouvent à proximité d'une piscine. Dans ce cas, il faut prévoir un maillot de bain autorisé dans les piscines : pas de caleçon. L'activité piscine est surveillée par une personne ayant la qualification de le faire.

### Préacheminement

Si votre enfant doit être acheminé de votre lieu de résidence au lieu principal de départ du séjour (HUB), en fonction de la distance à parcourir, des moyens de transport existant, votre enfant voyagera soit en train soit en avion.

Préacheminement en train : un animateur Aventures Vacances Energie vous attendra au point de rendez-vous inscrit sur votre convocation. Il prendra en charge votre enfant jusqu'au lieu de départ du séjour et le remettra au directeur du séjour.

Préacheminement en avion : si votre enfant a moins de 13 ans, il sera pris en charge par une hôtesse de la compagnie d'aviation dès l'embarquement (UM). Celle-ci remettra votre enfant à l'animateur Aventures Vacances Énergie qui l'attendra à l'aéroport. Cet animateur l'accompagnera jusqu'à la gare où il le confiera au directeur du séjour. Le retour s'effectuera de la même façon et c'est une hôtesse qui vous remettra votre enfant.

Si votre enfant a 13 ans ou plus, il voyagera seul dans l'avion. Il sera attendu au débarquement par un animateur Aventures Vacances Énergie qui le conduira jusqu'à la gare et le remettra au directeur du séjour. Le retour s'effectuera de la même façon.

### **Préservatifs**

Sauf cas très précis de discussions sur le thème de la prévention des Maladies Sexuellement Transmissibles avec les adolescents, des préservatifs ne sont pas distribués durant le séjour.

*Voir Flirt.*

### **Projet pédagogique**

Avant le début du séjour, l'équipe pédagogique (le directeur et les animateurs) bâtit un projet pédagogique où l'on retrouve les éléments importants du séjour et la manière dont l'équipe va gérer ces moments. Il prend en compte le projet éducatif de l'association, son annexe l'Abécédaire, l'âge des enfants, le rythme du séjour... Ce projet reçoit une validation du pôle pédagogique de l'association qui peut faire modifier ou supprimer certains points. Ce document permet aussi de contrôler au cours du séjour si les activités et la façon de les mener sont bien conformes à ce que l'on peut raisonnablement attendre du séjour.

## Q...

### **Quartier libre**

Nous ne considérons pas que le « quartier libre » soit une activité. En revanche, dans le cadre d'un projet d'animation ou de découverte validé par le pôle pédagogique de l'association, certains temps peuvent être vécus en autonomie dans un cadre fixé (visite d'un lieu, repas...). Ces temps, s'ils sont prévus, font partie intégrante du projet pédagogique rédigé par le directeur de séjour. Ils sont préparés avec les adolescents et visent des objectifs pédagogiques liés à la responsabilisation et à l'apprentissage de l'autonomie. Ces temps peuvent avoir lieu exclusivement pour des adolescents à partir de 14 ans, jamais en début de séjour et pour une durée maximum de deux heures. Quel que soit le cas de figure, en dehors de l'enceinte du centre de vacances, les adolescents ne doivent jamais se trouver seuls, mais par petits groupes de trois ou quatre au moins. Dans la journée, à l'intérieur du centre des « temps personnels » sont laissés aux jeunes pour leur permettre d'avoir des temps « hors collectif ». Le cadre de ces moments est fixé par avance (durée, périmètre, objet...)

## R...

### **Racket**

Comme toute forme de violence, le racket sera sévèrement réprimé durant nos séjours et pourra conduire à l'exclusion immédiate.

*Voir Exclusion.*

**Rapatriement**

L'association Aventures Vacances Energie est assurée auprès d'une compagnie d'assurance pour les rapatriements médicaux. En cas d'incident médical nécessitant un rapatriement dans la famille, notre assurance mettra tout en place avec vous pour que votre enfant soit rapatrié dans les meilleures conditions.

La décision de rapatrier un participant relève exclusivement de l'autorité médicale où est hospitalisé l'enfant, en accord avec notre assureur.

**Référent de chambre**

Un animateur référent de chambre est nommé pour tous les enfants. L'animateur ou l'animatrice référent de chambre est le même pendant toute la durée du séjour. Il effectue l'inventaire en début et fin de séjour (pour les enfants de moins de 13 ans). Il est le correspondant privilégié de l'enfant. En relation avec le directeur du séjour et le cas échéant l'assistant sanitaire, il s'assure du bien-être et de l'hygiène des enfants de sa chambre pendant tout le séjour. Pour tous les enfants de moins de 7 ans, l'animateur référent de chambre vous contactera par téléphone au plus tard le lendemain du jour d'arrivée pour se présenter et vous donner des nouvelles personnalisées de votre enfant.

**Régimes alimentaires**

Certains régimes alimentaires peuvent être acceptés durant nos séjours dans la mesure où ils sont connus par avance (inscrits sur la fiche sanitaire) et sont raisonnablement réalisables par nos équipes de cuisiniers et n'imposent pas de matières premières particulières. Ils doivent respecter les besoins énergétiques d'un enfant en centre de vacances. Dans tous les cas, vous devez vous renseigner par avance auprès de nos services administratifs pour vérifier les possibilités de suivre tel ou tel régime particulier.

Le régime doit être attesté par l'autorité médicale.

**Règlement de séjour**

*Voir les conditions particulières de vente.*

**Renvoi**

*Voir Exclusion et Discipline.*

**Responsabilité civile/pénale**

*Voir les conditions particulières de vente.*

**Retour**

Sur votre convocation sont inscrits le lieu et l'heure de rendez-vous pour récupérer votre enfant. Vérifiez bien le jour, trop souvent des parents se trompent de 24 heures et mettent ainsi leur enfant et nos convoyeurs en difficulté.

Pensez à signaler au responsable de convoyage, votre présence et que vous récupérez votre enfant.

En cas de retard de votre part, le responsable du convoyage appliquera les consignes inscrites sur votre convocation. Tout est mis en œuvre pour contacter le responsable légal : appels en gare, appels téléphoniques... Si aucun de ces moyens ne donne de résultat, la loi nous fait obligation d'amener l'enfant au commissariat le plus proche afin de signaler l'incident, la décision peut être prise par l'autorité judiciaire de conduire l'enfant dans un foyer en attendant l'arrivée de son responsable légal.

Pour un adolescent de moins de 17 ans, devant rentrer seul à son domicile, le directeur du séjour ne pourra le laisser partir sans avoir une « décharge de responsabilité », autorisation écrite de la famille autorisant le directeur à laisser l'adolescent rentrer seul.



# S...

## **Sac de couchage**

Un sac de couchage est nécessaire pour tous les séjours hébergés sous tente ou marabouts ainsi que pour tous les séjours itinérants à l'étranger. Il est indispensable à partir du moment où il est inscrit au trousseau. Ne pas le fournir pénaliserait l'enfant.

## **Site internet-Espace parents**

Notre site internet [www.aventures-vacances-energie.com](http://www.aventures-vacances-energie.com) vous permet de retrouver toutes les informations concernant nos séjours et la vie de notre association. Il est également une porte d'entrée pour les informations concernant le séjour de votre enfant. Retrouvez toutes les informations concernant le séjour de votre enfant sur l'onglet espace parent ou directement via le lien <http://espace-parents.aventures-vacances-energie.com/login>. Cet espace est accessible avec les identifiants que vous allez recevoir par mail si vous nous avez communiqué votre adresse. Pour toute information relative à l'espace parents et à son fonctionnement vous pouvez nous contacter au 09.73.87.20.20 aux heures de bureau.

## **Surveillant de baignade**

La baignade en centre de vacances est extrêmement règlementée. Elle se déroule sous la responsabilité d'un surveillant de baignade, titulaire du diplôme lui permettant d'encadrer cette activité, diplôme de surveillant de baignade, BNSSA, maître-nageur sauveteur...

## **Soins**

*Voir Assistant sanitaire et Médicaments*

## **Sorties**

Les sorties sont toujours organisées. Lors de séjours pour adolescents à partir de 14 ans, elles peuvent s'effectuer sans la présence d'un adulte, mais, dans ce cas, elles ont été préparées et répondent à des règles précises de sécurité que doivent respecter les adolescents.

# T...

## **Train**

*Voir Voyage*

## **Traitement médical**

*Voir Médicaments*

## **Transport**

*Voir Voyage.*

## **Téléphone**

Un numéro de téléphone vous est communiqué pour chaque séjour. Attention ce numéro n'est actif que de l'arrivée du groupe à son départ du centre. Si vous souhaitez joindre un membre de l'équipe d'animation ou votre enfant (à titre d'urgence), vous pouvez le faire grâce à ce numéro de téléphone indiqué sur votre convocation. Préférez les heures avant les repas (17h-19h) qui dérangeront moins l'organisation. Le directeur du séjour sera à votre écoute en cas d'inquiétude ou de problème. Il sera pour vous un interlocuteur efficace. Dans tous les cas de figure vous pouvez joindre un permanent de l'association au 09.73.87.20.20

aux heures de bureau. Cette ligne vous renverra vers un numéro réservé aux urgences en dehors de ces horaires.

### **Téléphone portable**

Au même titre que les objets de valeur, nous ne vous encourageons pas fournir un téléphone portable à votre enfant. Pour les enfants de moins de 12 ans, les téléphones seront remis à l'animateur référent de chambre à l'arrivée. Ils seront mis à disposition des enfants uniquement pendant les « temps personnels ». Les adolescents pourront également confier leur portable sur les séjours en dur. En tout état de cause, nous dégageons notre responsabilité en cas de perte, vol, défaut d'utilisation pour les appareils qui n'auront pas fait l'objet d'un dépôt auprès de nos équipes. Sur certains séjours (camping, itinérance...), nous ne pouvons conserver ces objets en sécurité pendant la durée du séjour. L'adolescent en gardera donc l'entière responsabilité. Le téléphone portable doit être utilisé avec parcimonie y compris par les adolescents, nous demanderons aux jeunes de les éteindre pendant les activités, les repas et plus généralement les temps collectifs. Son utilisation n'est pas une activité et sera réservée aux « temps personnels ».

### **Tenue**

Au cours des séjours en France ou itinérants à l'étranger, des visites peuvent être organisées. Certaines d'entre elles imposent une tenue en conformité avec les lieux ou la culture du pays, jupe pour les filles... prévoyez une tenue qui puisse répondre à cette obligation.

### **Trousseau**

Avec votre convocation, vous recevrez un trousseau où figurent les vêtements que nous vous conseillons de prévoir pour votre enfant. Ces trousseaux tiennent compte du séjour et de la saison. Les quantités, données à titre indicatif, sont modulables en fonction des enfants (pensez que votre enfant aura à porter sa valise). Ne fournissez pas de vêtements fragiles (tissus fragiles, vêtements qui déteignent, vêtements de marque et de valeur), notre responsabilité ne pourrait être engagée en cas de dégradation. Tous les vêtements doivent être marqués au nom de l'enfant et pensez à faire la valise avec lui pour qu'il en connaisse bien le contenu.

*Voir Inventaire.*



### **Vaccins**

Pour participer à un séjour de vacances, comme pour aller à l'école, votre enfant doit être à jour de ses vaccins (D-T-POLYO).

### **Violence**

Elle n'a jamais été et ne sera jamais un mode d'expression acceptable quel que soit le sens où elle s'exerce. Elle est donc formellement interdite, avec des degrés de compréhension, selon les cas elle peut déboucher sur une exclusion de la personne responsable de la situation.

Il en sera de même pour le racket, les propos et attitudes racistes...

*Voir Exclusion et Discipline.*

### **Visa**

Les documents administratifs à fournir pour un séjour sont ceux qui sont nécessaires pour un participant de nationalité française. Pour un participant d'une nationalité différente, prenez directement contact avec l'ambassade ou le consulat du pays dans lequel votre enfant doit séjourner pour connaître les documents à fournir et les formalités à accomplir.

*Voir Documents de circulation.*

### Vol

En cas de vol durant le séjour, une plainte sera déposée auprès des services de police par le directeur du séjour et une déclaration sera faite auprès de notre assureur. Les vols d'argent en espèces ne sont pas couverts par l'assurance et une franchise est systématiquement appliquée avant le remboursement des effets volés. Conseillez à votre enfant d'éviter les objets de valeur et les vêtements de marque trop voyants, et de confier son argent de poche au responsable du séjour dès son arrivée. Pour les séjours à l'étranger, le directeur ne pourra en aucun cas prendre en charge l'argent de poche des participants.

### Voyage

Pour se rendre sur son lieu de séjour, votre enfant peut emprunter différents moyens de transport : l'avion, le train ou le car. Dans la plupart des cas, les enfants sont regroupés sur le lieu principal de départ du séjour (HUB) d'où ils prennent le train jusqu'à la gare la plus proche du centre et terminent leur voyage en car.

Les transports utilisés sont décrits dans la convocation. Au cours des voyages, l'encadrement est de 1 animateur pour 10 enfants au maximum.

Si votre enfant doit se rendre de votre lieu de résidence au lieu principal de départ du séjour, voir rubrique *Préacheminement*.

Si le voyage de votre enfant inclut un temps repas, vous devez lui fournir un pique-nique. Au retour, l'équipe lui en fournira un si nécessaire.

Le transport aérien (ligne régulière ou low-cost) est utilisé dans la plupart des séjours à l'étranger pour se rendre dans le pays visité.

**Lisez attentivement votre convocation** : dans certains cas, vous devez téléphoner à Aventures Vacances Energie quelques jours avant le départ pour vous faire confirmer les horaires.